La population du Laos de 1912 à 1945.

par

ERIC PIETRANTON

LES ELEMENTS D'INFORMATION

Les évaluations antérieures à 1912. — Le seul renseignement sur la population du Laos que nous possédions antérieurement à l'établissement du Protectorat français, concerne un recensement des inscrits (hommes de 18 ans à 60 ans) que le roi Oun Huan, fils de Fa Ngoum premier roi historique du Laos, fit exécuter en 1376; on trouva 300.000 inscrits thai et 400.000 non thai, ce qui correspondait probablement à une population de l'ordre de 3.000.000 habitants (1) mais les limites du royaume à l'époque n'étant pas précisées, ce chiffre ne peut être utilisé pour une comparaison. Il est certain que la population était, avant les invasions des Siamois et des Ho, plus nombreuse que lors de l'établissement du Protectorat. Les ruines de Vientiane et de Xieng Khouang attestent l'existence des cités relativement importantes.

En 1900, une Notice sur le Laos Français publiée à Hanoi sous le patronage du gouverneur général Dourier et du colonel Tournier, premier résident supérieur au Laos, donnait au pays (2) 470.000 habitants sur 267.000 km², soit probablement 400.000 pour les 225.000 km² du Laos de 1912 (date du premier recensement).

Dans son guide A travers le Laos (3), A. Baudenne donne pour ce territoire 548,000 habitants en 1910.

Il est probable que le récensement de 1912 a dû être précédé d'évaluations demandées aux autorités laotiennes mais nous n'en avons pas trouvé trace aux archives du Protectorat. La sous-estimation des chiffres ci-dessus est manifeste si on les compare avec les résultats du recensement de 1912 : 649.600 habitants et l'accroissement moyen des 32 années de recensements : 16.000 par an.

⁽¹⁾ P. Le Boulinger, Histoire du Laos Français. Paris, Plon. 1930, p. 53.

⁽²⁾ Le Lacs comprenait alors les provinces de Kontoum-Pleiku, et du Darlac (passées à l'Annam, et de Stung Treng (passée au Cambodge).

⁽³⁾ Extrait du Bulletin Economique de l'Indochine, mai-juin 1911.

Calculé sur la moyenne de population de ces années l'accroissement ressort à 1.8 %, alors que celui qui résulte des évaluations citées pour la période 1900-1912 serait de 4.1 %. Les facteurs qui faussent encore les recensements au Laos ont donc joué sur une plus grande échelle pour les évaluations antérieures à 1912.

Les recensements de 1912 à 1943. — A défaut d'un caractère de précision qu'il ne présente pas, le recensement de 1912 a, du moins, donné un ordre de grandeur. Les recensements qui ont suivi ont précisé cet ordre sans cependant aboutir à une statistique réelle des populations. Ces recensements conservés aux archives de la Résidence Supérieure à Vientiane attribuent à l'ensemble du pays les chiffres de populations indiqués au tableau ci-dessous pour la période de 1912 à 1943 (chiffres arrondis à la centaine):

1912	649.60Q	1928	886.700
1913	702.200	1929	893:100
1914	701.200	1930	896.700
1915	703.500	1931	942.600
1916	749.400	1932	974.900
1917	796.100	1933	989.100
1918	799.200	1934	991.600
1919	812.200	1935	990.700
1920	813.900	1936	1.008.800
1921	818.800	1937	1.031.100
1922	825.000	1938	1.028.300
1923	832.000	1939	1.074.400
1924	837,900	1940	1.078.000 Provinces cédées au Siam
1925	840.000	1941	984.900 + 114.000 = 1.098.900
1926	864.600	1942	1.012.800 + 118.000 = 1.038.800
1927	879.700		1.038.500 + 120.500 = 1.159.000 (4)
ne table		_	1.139.000 (4)

Les tableaux statistiques dont se composaient les recensements annuels présentaient des données diverses : répartition de la population par âges et par sexes, par races, par nationalités, par groupements de localités (provinces, muong, centres urbains), mouvements des naissances et

> La répartition par âges et par sexes comportait quatre catégories : hommes, femmes, garçons et filles de moins de 15 ans. Au recensement de 1943 ces catégories étaient ainsi présentées :

· · · ·	s de 15 ans)	333.500 = $192.500 =$	32 18.6	38,9 %
	TOTAL			

⁽⁴⁾ On a retenu pour les provinces cédées un accroissement proportionnel à

Rapport des recensements avec la réalité. — Les recensements au Laos étaient effectués annuellement depuis 1912 par les autorités laotiennes à l'aide du seul personnel dont elles disposaient habituellement (secrétaires et notables). L'étendue du pays, le faible degré d'instruction des notables, l'hétérogénéité des populations ne permettaient pas d'utiliser les procédés habituels dans les pays plus évolués. En fait les évaluations reposaient sur les déclarations des chess de villages (naïban) parfois contrôlées par les chess de canton (tasseng) et vérifiées par des fonctionpaires de l'administration laotienne lorsqu'ils en avaient l'occasion au 'cours de leurs tournées. Les chiffres des notables étaient, le cas échéant, retouchés pour que les chiffres du recensement général gardent un caractère de vraisemblance par rapport aux chiffres du recensement fiscal (hômmes de 18 ans à 60 ans), qui, servant de base à la perception des impôts directs au Laos, était pour l'administration plus important par ses résultats pratiques.

En plus des circonstances de fait que nous avons indiquées, la lialson du recensement général avec le recensement fiscal constituait, on le
temprend, un facteur d'erreur pour le premier : les notables, en effet,
n'avaient pas intérêt à indiquer le véritable chiffre de catégories de population non soumises à l'impôt si ce chiffre était de nature à paraître disproportionné avec le rôle d'hommes de 18 ans à 60 ans qu'ils fournissaient.
On comprend donc que les recensements de la population présentaient
au Laos un faible degré d'approximation de la réalité (5). Leur valeur
n'était pas du reste égale dans tous leurs éléments. Les populations en
plaines et vallées étaient plus exactement recensées que les populations
des montagnes qui étaient en même temps des minorités ethniques (Poutheng et Méo). A ce point de vue les Méo et les Yao en particulier
étaient difficilement abordables en raison de leur habitat sur les sommets,
de leur esprit d'indépendance et de la méfiance qu'ils démontraient à
l'égard des autorités laotiennes.

Ceci dit pour le simple comptage de la population (6). Pour la répartition par âge, l'absence d'état civil était une difficulté de plus.

Les recensements du Laos ont donc des bases disparates et de ce fait les renseignements qu'ils sournissent ne peuvent pas être considérés comme de valeur égale à ceux des recensements de Cochinchine par exemple.

(6) A ce point de vue d'ailleurs et en ce qui concerne seulement le groupement ethnique lao, le degré d'approximation des recensements peut être considéré comme au moins égal à celui des statistiques d'Annam dont M. Nguyên-thiêu-Lâu a fait usage pour son Introduction à l'étude démographique des plaines maritimes de l'Annam, Bulletin de l'Institut Indochinois pour l'Etude de l'Homme, 1941, pp. 183 sq.

cord pour assurer que les recensements y sous-estiment l'importance des populations. Pour le commandant Aymé (Monographie du V' térritoire militaire, p. 138) la sous-estimation était en 1930 pour le Venterritoire militaire de 20 %. (Population réelle 40.000 habitants contre 32.100 recensés). Cette même proportion est donnée par M. Devaux, résident des Houa-phan pour sa province en 1942. En 1941 dans la province de Luang Prabang lès équipes mobiles d'infirmlers vaccinèrent 113.300 personnes dans des villages dont la population recensée était seulement de 83.400, soit une différence de 34 %. Un phénomène du même genre s'était produit en 1939 pour le Khoueng de Sayaboury (rive droite). Mais ces derniers renseignements — malgréla caution du D' Riche, médecin-ches, de la province — sont discutables. Les infirmiers n'ont-ils pas sourni, quelques chisses de santaisie?

Nous pouvons tout au plus dire d'eux ce que le D' Nguyên-xuân-Nguyên écrit au sujet d'autres recensements (7) sur l'étude de M. Nguyênthieu-Lau citée plus haut : qu'ils sont «établis sur des bases dont aucune ne résiste à l'examen critique mais dont l'ensemble concourt à établir certains faits.

Les états démographiques. — Les recensements annuels du Laos s'accompagnaient d'états démographiques (naissances et décès) dressés par l'administration la dienne dans les mêmes conditions que le recensement. L'état civil n'existait pas encore dans le pays (8), les déclarations des chefs de villages et de cantons faites aux fonctionnaires en tournée de recensement étaient donc les seules bases des états démographiques. L'administration n'attachait que peu d'importance à ces états et se contentait d'enregistrer les déclarations en les corrigeant si leur addition saisait ressortir pour la circonscription un chissre trop difsérent du chissre sourni dans le passé.

On comprend donc que les états démographiques du Laos ne méritaient aucune conflance. On pourra en juger par les précisions ci-dessous y

De 1912 à 1915 le taux des naissances ressortant de ces états est de 22,5 à 25 %. En 1916 il passe à 37 %. Les chiffres suivants sont tout aussi fantaisistes : 47 % en 1928, 20 % en 1934. Les taux de mortalité varient dans des proportions aussi grandes : 33,5 % en 1912, 38 % en 1929, 18 % en 1943.

Ces exemples nous semblent suffisants pour établir que ces états n'indiquaient même pas des ordres de grandeur. Ils étaient inutilisables pour les évalutions de population.

Les recensements fiscaux. — Ils étaient établis par les mêmes autorités qui dressaient les recensements généraux. Les impôts personnels (capitation, prestations et autres) constituant l'essentiel de la fiscalité laotienne, ces recensements étaient contrôlés « de plus près » par le Protectorat mais cela ne veut pas dire «de très près». Nous en avons l'expérience. Le degré' d'exactitude de ces recensements varie selon les régions et pour les mêmes motifs que nous avons exposés en traitant des recensements de population. Ils étaient plus stricts dans les terres basses, le long du Mékong, au voisinage des chefs-lieux de province, ct pour les populations la otiennes proprement dites (9).

Les recensements fiscaux portaient sur les hommes de 18 à 60 ans que l'on appelait inscrits. Ils attribuaient au Laos en 1943 un total de 218.070 inscrits.

Ils concernaient uniquement les populations indochinoises, les Européens (Français et étrangers), les étrangers asiatiques (Chinois et asiatiques étrangers) étant soumis à des régimes d'impôts différents. Nous

(7) Enquêtes démographiques sur deux agglomérations annamites, B.I.I.E.H. 1941, fasc. 2.

(8) Seuls les fonctionnaires et quelques notables des centres urbains faisaient inscrire les actes les concernant sur des registres tenus dans les résidences.

ferons donc le rapport entre les chiffres d'inscrits et les recensements de la population indochinoise qui sont précisément ceux qui ont grandement besoin d'être améliorés, les Français et les étrangers peu nombreux (7.400 en 1943) étant recensés avec un degré suffisant d'approximation.

En examinant les recensements par provinces on constatait qu'ils présentaient des pourcentages assez dissérents par rapport à la population

Provinces 1943	Pop. recensée	Inscrits 18-60 ans	C/C
Haut-Mekong	33.610	6.680	20
Luang Prabang	138.630	34.660	25
.V. Territoire Militaire	. 36.600 €	9.270	25
Houa-phan	65.780	11.140	17
Tran-ninh	84.500	18.320	21,8
Vientiane	124,530	26.890	21,5
Cammon	130.900		17,7
Savannakhet	185.000	36.530	19,8
Saravane	127.070	26.320	21,6
Paksé	104.350	25.170	24
Total	1.030.970	218.070	21,3

Pour avoir plus exactement la population masculine de 18 à 60 ans. il faut ajouter aux inscrits les notables (9.000 phoban et 600 tasseng), les gardes indochinois et tirailleurs (5.000), les réservistes (700). Le total de la population masculine de 18 à 60 ans s'établissait ainsi à 234.500 sur 1.030.900 Indochinois, soit 22,7 %.

Le total 18 à 60 ans ainsi obtenu représente 79,8 % de la population masculine recensée de plus de 15 ans (299.000) (10).

En Annam, en 1936 la proportion était de 87,6 % (11).

Les pourcentages provinciaux varient de 17 à 25 d'après le tableau. ci-dessus. Les chiffres des Houa-phan (17) et du Cammon (17,7) sont saibles. Ceux du Haut-Mekong et de Luang Prabang (25) de Paksé (24) sont forts.

Dans l'ensemble ils ne sont pas en désaccord avec le recensement.

Les enquêtes locales. — Les archives du Laos étaient très pauvres en enquêtes sur la population. Les rapports de médecine mobile du D' Guy signalent des mortalités infantiles de 60 % (0 à 5 ans) (vallée de la Nam Bac 1941) et de 50 % dont 25 % a Vant 1 an (Houa-phan 1942).

Dans la Nam Bac le D' Guy a trouvé pour 110 semmes un index de sécondité de 4,5 et dans les Houa-phan pour 860 semmes un index de 5.

Deux enquêtes intéressantes avaient été effectuées par le D' Grima:

1° — En novembre 1937, enquête dans 24 villages lao et phou thai riverains du Mékong, au sud du centre de Savannakhet.

⁽⁹⁾ Quant à l'exactitude de ces recensements dans les régions montagneuses du Nord-Laos, voici un exemple : en octobre 1941 un pointage des hommes de 18 à 60 ans effectué dans 6 villages (3 lu 3 kha) de la province de Luang Prabang (Muong de Muong Sal) par le sous-inspecteur de la G.I. Coste a donné 177 individus contre 124 portés au rôle.

⁽¹⁰⁾ Etrangers non compris.

⁽¹¹⁾ Nguyên-thiêu-Lâu. op. cit., exposé pour quel motif le chissre des inscrits dans ce pays est aussi sort. Les causes indiquées ne jouent pas au Laos (droit aux parts de terres communales) ou jouent beaucoup moins (maintien des inscrits ayant quitté le village).

Population recensée: 8.896 individus

2° — En féyrier 1938, enquête dans 7 tasseng kha de la délégation de Tchépone.

Population globale recensée: 5.084 individus

par catégorie 0-15 ans $\begin{cases} G. \ 1.104 \\ F. \ 1.035 \end{cases}$ 2.139 42,5 dont enfants de 0 à 3 ans : 8,56 % $\begin{cases} H. \ 1.192 \\ F. \ 1.317 \end{cases}$ 2.509 49,3 plus de 50 ans $\begin{cases} H. \ 248 \\ F. \ 168 \end{cases}$ 416 8,2

On notera la différence entre groupes de population dans les deux régions. Dans la seconde montagneuse et fortement impaludée, les enfants spécialement de 0 à 3 ans sont moins nombreux ainsi que les plus de 50 ans.

La proportion des moins de 15 ans (plus de 2/5°) classe les deux groupes recensés parmi les ultra-progressifs.

Les difficultés que présente la vérification des listes d'habitants fournies par les autorités laotiennes et les notables sont indiquées dans un des rapports cités (février 1938).

Nous avons rencontré plusieurs difficultés. La première du fait que lors d'une alliance, le jeune époux, qui selon sa fortune personnelle ou celle de sa femme, entre dans sa nouvelle famille ou amène sa femme dans la sienne propre, change quelquefois de village. Les chefs pour sauvegarder le nombre de leurs imposés ne rayent pas celui-ci de leur recensement même en cas de départ, et on assiste souvent à cette situation paradoxale d'un homme marié dans un village où il a une nombreuse famille qui est inscrite sur les rôles d'un autre village quelquefois fort éloigné du premier, où il continue à payer son impôt et à venir faire des prestations, quand encore il n'est pas recensé deux fois.

Une seconde difficulté survient également souvent du fait que surtout les naissances et même quelquesois les décès ne sont pas pris régulièrement en compte par les chess des villages qui en rejettent la faute sur leur samien, et bien souvent on nous amenait des ensants que nous cherchions vainement sur les listes des recensés.

« De plus les Laotiens ont la coutume de ne donner un nom à leur enfant qu'au bout d'un certain nombre de semaines et les chefs quand on vient leur déclarer une naissance, pour la facilité des choses lui donnent un nom fictif qui n'est quelquefois même pas communiqué à la famille. On trouve ainsi de grands enfants inscrits sous un nom qui n'est pas le leur et que tous ignorent totalement, même les chefs qui ne se souviennent plus de ce qu'ils ont inscrit plusieurs années auparavant.

nom (maladie, rite), ce qui ne va pas sans compliquer les choses, car les chess pe sont pas toujours avertis ou omettent de rétablir les salts.

On doit regretter que des enquêtes du même ordre n'aient pas été effectues en plus grand nombre. Une cinquantaine de prospections de ce genre effectuées dans des régions de caractères géographiques, ethniques, économiques différents, auraient permis de corriger les résultats du recensement d'une façon très intéressante.

ESSAI D'UNE EVALUATION

L'évaluation de la population recensée. — De 1912 à 1943, en 31 ans, la population recensée au Laos français est passée selon les recensements de 649.600 à 1.159.000 habitants. L'accroissement a donc été de l'ordre de 79 % par rapport au chiffre de 1912.

Le plus fort accroissement a été constaté de 1912 à 1913, 52.580 habitants, soit 8.2 %, le plus faible de 1914 à 1915, 2.370 habitants, soit 0.33 %. Des diminutions ont été enregistrées de 1913 à 1914 (1.040), de 1934 à 1935 (970), de 1937 à 1938 (2.810). La diminution 40-41 est due à des cessions de territoire, en réalité il y avait un accroissement de l'ordre de 18.000 habitants.

L'évaluation présente d'ailleurs des différences importantes par pro-

Provinces	1912	1943	Total 1943 y compris. possistion codes ca 1941	% d'angmontation per rapport ess collires és 1912
V° Territoire Militaire.		37.000		All the second s
Luang Prabang	190.000	139.000	plus 69.800	30
Haut-Mékong	29.000	34.000		38
Houa-phan	32.000	66.000		106
Trân-ninh	41.000	85.000		103
Vientiane	56.000	126.000		125
Cammon	50.000	132.000		163
Savannakhet	91.000	186.000		104
Saravane	51.000	127.000		150
Bassac	110.000	108.500	plus 50.700	43
Total:	650.000	1.038.500	1.159.000	78 %

Il est peu vraisemblable que les régions où notre autorité était le plus facilement assise (vallée du Mékong) aient été les plus mal recensées au début. C'est cependant dans ces régions que se constatent les plus forts accroissements, ceux du Cammon et de Vientiane doivent d'ailleurs être ramenés de 163 à 130 % et de 125 à 105 si on écarte l'immigration qui s'était surtout portée sur ces provinces où l'on trouvait en 1943 28.800 Annamites sur 44.300 présents au Laos:

Cette rectification faite on constatera que l'on se trouve en présence de trois groupes de provinces :

1º Hua-phan, Trân-ninh, Vientiane, Savannakhet

100 %

2° Cammon et Savarane

130 et 150 %

3° Luang Prabang, V. T.M., Haut-Mékong, Bassac, de 30 à 43 %

On peut avancer de cette situation les explications suivantes : A Sala

- 1) Le recensement des provinces de Cammon et de Saravane n'a porté en 1912 que sur les zones réellement soumises. Nous en sommes sûrs en particulier pour Saravane que dirigeait à cette époque l'administrateur Dauplay. Ce dernier refusa d'évaluer au hasard les populations qui restaient en dehors de l'administration du Protectorat. Ces populations sont apparues dans les recensements à mesure de leur soumission.
- 2) Au contraire dans la province voisine d'Attopeu (supprimée en 1932 et rattachée sous forme de délégation à la province de Bassae) où les neuf-dixièmes du territoire étaient peuplés en 1912 de Kha insoumis, ces derniers ont été évalués à la fantaisie du chef de province à un chiffre beaucoup trop élevé par rapport à la réalité. L'examen des recensements de ce territoire qui font ressortir un accroissement nul de 1912 à 1943 et le fait qu'une fois la délégation d'Attopeu écartée l'accroissement de Bassac s'établit à un peu plus de 100 %, confirment cette opinion.
- 3) Les autres provinces du groupe 3" ont été affectées par une émigration khamou qui a dû leur faire perdre environ 20.000 habitants de 1912 à 1943; et d'autre part comme il a été noté plus haut la sous-estimation des populations montagnardes est certaine : les excédents portés aux recensements ont toujours été inférieurs aux excédents réels.

Les facteurs de l'évolution. — L'excédent constaté en 31 ans (1912-1943) est de 509.400 habitants, soit 78,4 % de la population initiale. Cet accroissement est imputable à un facteur interne (excédent des naissances sur les décès) et à des facteurs externes : rapport de l'émigration à l'immigration, inscription de populations dissimulées lors des recensements antérieurs.

1° Naissances et décès. — L'indice de fécondité de 4,50 à 5 indiqué dans les rapports du D' Guy cités p. 29 nous paraît pouvoir être retenu pour tout le Laos. Il concorde avec ce que nous ont déclaré les médecins et personnalités que nous avons consultés à ce sujet. Nous adoptons de préférence le taux 5 pour tenir compte du fait que les enquêtes du D' Guy concernent des régions où le paludisme est particulièrement virulent.

Cet indice permet de calculer un taux approché de naissances de 35 % par an.

Ce chiffre est supérieur au taux moyen des naissances des populations annamites de l'Annam (29,8 pour la période 1935-38), mais il se rapproche du chiffre moyen des quatre provinces du Sud-Annam (33,1) pays où grâce aux ressources de la mer la population est moins sous-alimentée que dans le Nord-Annam.

lectivité annamite en pays sain (44.4) (12), et au-dessus de celul que cette même enquête indique pour une collectivité en pays malsain (32,2). Il est très voisin du chistre donné par Gourou pour le Delta tonkinois (34 %) et rejoint celui que Khérian avance pour l'ensemble de l'Indochine (35%) (13).

Il nous semble qu'on peut sans crainte d'erreur importante dire que la natalité moyenne au Laos est représentée par un chiffre entre 33 et 38 %.

La mortalité est également très élevée.

Le taux des populations annamites pour la période 1935-1938 est de 17,6. En majorant le taux de la proportion existant entre les taux de naissance des deux pays nous pourrions fixer à 21,5 % le taux de la mortalité au Laos.

L'excèdent des naissances ressortirait à 14 % environ.

Nous croyons cependant que pour tenir compte des facteurs de mortalité particulièrement importants au Laos (paludisme), il faut majorer plus fortement encore le taux des décès et que les chistres 21 à 26 % sont plus vraisemblables, ce qui conduisait à un taux d'accroissement égal à celui des populations annamites (12 %) représentant la moyenne des chistres donnés pour le Tonkin, inférieure à celle concernant la Cochinchine (14,3%) et à l'accroissement moyen pour l'Indochine (13 %).

Sur cette base nous nous hasardons à chistrer à 300.000 l'accroissement de la population recensée imputable aux facteurs internes pendant cette période.

2° Emigration. — Sur les frontières de Chine et du Siam, le long du Mékong, il y avait un échange constant de populations, les deux côtés de ces frontières étant peuplés par les mêmes ethnies. Dans l'ensemble les arrivées compensaient à peu près les départs si l'on considérait des périodes de plusieurs années.

Une seule exception: l'émigration des Kha Mou du Haut-Mékong et du nord-ouest de Luang Prabang. Ces montagnards indonésiens se rendaient dans le nord de la Thailande où leurs services étaient appréciés particulièrement en qualité de bûcherons. Beaucoup retournaient dans leurs villages avec un pécule mais un certain nombre se fixaient en

(13) Revue Indochinoise. nos 1 et 2, 1937.

⁽¹²⁾ R.P. Cadière: Documents relatifs à l'accroissement et d la composition de la population en Annam, Revue Indochinoise, 1908, 2° semestre, pp. 303-321.

Le tableau 3 page 316 comporte des erreurs d'impression à rectifier.

Thailande. On peut estimer 20.000, comme nous l'avons noté plus haut, la perte de population par cette émigration définitive (14).

Dans le sud un millier de Cambodgiens de la province de Bassac avaient émigré dans la province de Stung Treng après que cette dernière ait été rattachée au Cambodge.

3° Immigration. — On peut estimer qu'elle a fourni au Laos 50.000 habitants de 1912 à 1943.

Deux groupes du doivent l'accroissement considérable qu'ils accusent de 1912 à 1943. Les Chinois et les Annamites ont décuplé pendant cette période (650 à 6.580 — 4.000 à 44.500).

Les immigrants sont venus de l'Annam et surtout du Tonkin (Ninhbinh et Nam-dinh).

L'arrivée des Annamites s'était accélérée pendant les années d'avant la guerre; leur groupe en 1935 ne représentait que 20.500 personnes. Il avait doublé de 1936 à 1939 (39.500). Les événements de 1940-1945 avaient provoqué un certain exode, en 1942 seulement le chistre de 1939 a été revu à 100 unités près.

De grands espoirs ont été conçus par certains au sujet du peuplement du Laos par l'immigration annamite.

Nous avons relevé en particulier dans un article sur la route Thakhek-Vinh, (1" octobre 1937) cette affirmation: «Entre d'une part le Cammon qui a 3,15 habitants au kilomètre carré et le Nord-Annam peuplé de 3 millions d'habitants et dont la densité atteint par endroits 200 au kilomètre carré, il est évident qu'il allait se produire dans le sens Annam-Laos une migration. Quand on établit des voies qui font de deux régions de véritables «vases communicants», ce phénomène se produit immanquablement».

En dépit de cet adverbe péremptoire, le phénomène ne s'était pas produit et la colonie annamite du Cammon a passé seulement de 840 en 1912 à 6.200 en 1931, et 16.200 en 1943, l'accroissement étant surtout dû à l'exploitation des mines d'étain de la Nam Pathène (le groupement des mines représentait environ 30 % de la colonie) et l'immigration comprenalt une majorité de Tonkinois.

Le mouvement d'immigration annamite paraissait destiné à se poursuivre mais si aucune entreprise de colonisation administrative ne devait
être créée, il était peu probable qu'il dépassât le rythme de 2 à 3.000
personnes par an, les Annamites les plus pauvres des provinces surpeuplées des deltas manquant d'argent pour faire face aux frais d'émigration et d'installation au Laos, et tout établissement important en dehors
des centres urbains exigeant des capitaux considérables pour le défrichement des terres et l'assainissement des centres de colonisation. Les
événements du 9 mars 1945 ont au surplus, on le sait, placé le problème
de l'immigration annamite sur le plan politique et les événements qui
ont suivi ont été tels que la colonie annamite en 1952 est certainement
loin d'avoir au Laos l'importance de 1943.

4° Inscrits dissimulés. — Pour des raisons que l'on comprend facilement les chefs de village avaient intérêt à diminuer le chistre de leurs inscrits, l'impôt étant calculé d'après le nombre des individus de 18 à 60 ans. L'administration s'efforçait de son côté d'obtenir des déclarations aussi sincères que possible, mais il demeurait encore un nombre appréciable d'inscrits dissimulés dans les villages les plus excentriques.

Comme les recensements siscaux, les recensements généraux possèdent leuis inscrits dissimulés, soit par négligence, soit pour maintenir la population totale en rapport avec le nombre des inscrits avoués. Leur hombre avait cependant diminué de 1912 à 1943 et une partie de l'augmentation de la population provenait certainement d'une amélioration dans le degré d'approximation des recensements.

L'accroissement 1912-1913 dépassant 50.000 unités par exemple est certainement du pour la plus grande part à de nouvelles inscriptions en 1913 d'individus déjà existants en 1912.

Dans les premières années des recensements, ces inscriptions d'inscrits dissimulés étaient des majorations indépendantes de l'excédent des naissances. Plus tard elles devinrent des récupérations d'excédents de naissance non constatés à leur époque.

A ces inscriptions est due la dissérence (160.000) entre l'augmentation constatée de 1912 à 1943 (510.000) et les chissres provenant des excédents de naissance (300.000) et de l'immigration (50.000).

Essai d'une statistique de la population par catégories. — Reprenons le tableau que nous avons donné à la p. 26:

F. 333.500 32

Moins de 15 ans : G. 192.500 18,6

F. 210.700 20,3

TOTAL : 1.038.500 100.96

En partant de celte base et des éléments rectificatifs cités, nous allons proposer une représentation plus détaillée de la population.

En Annam la proportion de plus de 50 ans (Annamites) au recensement de 1936 était de 8,30 % (H) et 9,40 (F), total 17,70; au Tonkin de 5,2 (H) et 7,70 (F), total 12,9.

Les deux enquêtes du D' Grima au Laos donnent 8,2 % (région kha, montagnes) 9,2 % (région lao, plaine).

Le taux de 9,2 nous parait pouvoir être retenu (le taux de la région de Tchépone (8,2) s'appliquant à une population particulièrement impaludée) en le rectifiant pour tenir compte de la différence des catégories de plus de 15 ans dans l'enquête du D' Grima (49,7%) et dans le recensement (61,1%), à 13,90 sur l'ensemble de la population recensée (dont H. 6,60 et F. 7,30).

⁽¹⁴⁾ Rapport du résident Turquet de Beauregard, 2 juin 1935, archives Résidence Supérieure.

Nous obtenons ainsi pour l'ensemble du Laos la représentation suivante :

0-15 ans	(G. 192.500	18,60_)	
U-10 dilb	F. 210.700	20,20	38,80
15-50 ans plus de 50 ans	H. 232.800 F. 257.600 H. 68.900 F. 75.900	22,60 24,70 6,60 7,30	47,30

Dans le tableau le nombre des hommes de 15-50 ans est de 232.800. Nous avons évalué, page 29, à 234.500 le nombre des Indochinois entre 18 et 60 ans. Le chiffre de 236.000 peut être adopté pour ce dernier groupe dans l'ensemble de la population.

Sur le chissre des hommes de plus de 50 ans (68.900), quelle peut être la proportion des plus de 60 ans? Au hameau de Xomcho où les plus de 50 ans représentaient 13 % (16), les plus de 60 ans étaient 6,9.

Au Japon, au recensement de 1930 cette proportion était de 7,4. Au Laos, étant donné les conditions sanitaires de la population nous croyons prudent d'adopter un pourcentage inférieur : 50 % du chiffre des plus de 50 ans.

Nous obtenons ainsi:

$$50-60 \text{ ans}$$
 $\begin{cases} \text{H. } 34.500 \\ \text{F. } 37.900 \end{cases}$ $0-15 \text{ ans}$ $\begin{cases} \text{G. } 192.500 \\ \text{F. } 210.700 \end{cases}$

plus haut et en adoptant la même proportion pour les semmes nous trouvons:

En définitive nous aboutissons à la représentation suivante

LA POPULATION DU LAOS DE 1912 A

	Laos	TOTAL:	1.038.500	•	
0 — 15 ans	(G.	192.500		18,5	0.0
	(F.	210.700		18,5 20,3	38,8
15 — 18 ans	. H.	31.200		3	
10 ans	F.	34.300		3,3	6,3
	(H.	201.700		19,5	
10 30 ams	F.	223.400		21,6	41,1
	H.	34.500	tr	3,3	2
50 60 ans	F.	37.900		3,6	6,9
	H	34.400		3,3	20
plus de 60 a	F.	37.900	•	3,6	6,9

VUE GENERALE ET PERSPECTIVES

Les éléments d'information dont nous disposons pour apprécier la population du Laos nous ont conduit à des approximations grossières mais non invraisemblables; la population du Laos est certainement sous-évaluée dans ses recensements. Cette sous-évaluation porte probablement sur tous les groupes d'âges. Dans l'ensemble nous ne serions pas étonné qu'il y ait au Laos 10 à 15 % de population en plus du chiffre du recensement, la majeure partie de ce supplément concernant les minorités ethniques et en particulier les minorités du Haut-Laos. L'écart est important mais il n'est pas tel qu'il puisse fausser les conclusions que l'on peut tirer du volume de la population et de sa répartition sur le territoire.

Le volume de la société laotienne considéré dans ses limites de 1943 représentait 3, 85 %, soit 1/26 environ de la population de l'Indochine française. Ce chiffre était restreint par rapport au territoire de cette société (197.000 km² ou 26,6 du territoire indochinois à cette même date). Un développement important de la population était donc possible au Laos sans restreindre la part de richesses à laquelle les individus pouvaient prétendre dans l'état économique du pays. Le développement possible dans ces conditions n'était cependant pas hors de proportion avec la population existante. Il ne faut pas comparer le Laos aux terres de l'Amérique à l'arrivée des Européens. La grande majorité des sols y est à vocation forestière, l'assainissement du pays ou plus simplement des principales zones de densité humaine demanderait des travaux considérables et coûteux.

⁽¹⁵⁾ La reconstitution que nous opérons représente les extrêmes conséquences logiques des indices que donnent les recensements et enquêtes cités. Nous n'avons pas tenu compte des provinces cédées au Siam en 1941. La prise en considération de lêurs chiffres ne modifierait pas, croyons-nous, les pourcentages adoptés.

⁽¹⁶⁾ Enquête de M. Nguyên-thiêu-Lâu, op. cit.

Une immigration massive ne pouvait être prévue que pour certaines régions pas très étendues (Bolovens, plaine de Song Khone, Savannakhet) et pour la province de Vientiane; 150 ou même 200.000 ha de terre neuve à mettre en valeur ne correspondant qu'à un groupement humain de l'ordre de 200.000 personnes au maximum.

Il est souhaitable que la population du Laos se développe et encore plus souhaitable qu'elle se concentre particulfèrement dans les régions les moins malsaines et les plus facilement exploitables. L'exposé des problèmes de la mise en valeur du Laos et de l'immigration correlative sort du cadre de notre étude.

Au point de vue strictement démographique et en supposant inchangées les conditions du milieu, quelles sont les perspectives d'avenir de la population du Laos?

Le pourcentage des moins de 15 ans (38,90) indique une population progressive moyenne (17). Le taux de natalité est cépendant très élevé (32 à 37%) mais le taux de mortalité en correspondance avec de graves endémies est également très fort. Un développement de l'assistance médicale aurait des résultats certains sur le mouvement de la population.

Le maintien d'un taux d'accroissement de 12 % et d'une immigration annuelle de l'ordre de 2 à 3.000 personnes joint à l'apparition sur les recensements de la plus grande partie des dissimulés (100 à 150.000 personnes environ) aurait conduit le Laos à une population de 1.500.000 habitants environ en 1962, au cinquantenaire du premier recensement qui a donné 650.000 habitants (18).

On peut donc conclure que le développement probable de la population n'est pas de nature à modifier rapidement les conditions du milieu social dans ce pays.

Nos calculs effectués avant le 9 mars 1945 comportent beaucoup d'éléments arbitraires et de tels éléments ne remplacent jamais les comptages. Nous croyons cependant en avoir usé avec assez de prudence pour que l'avenir ne démente pas nos prévisions d'une façon trop éclatante.

Le coup de force du 9 mars 1945 et les bouleversements politiques qui ont suivi ont mis fin au Laos français. La société qui lui a succédé est un état autonome pour lequel-les problèmes (et particulièrement le problème de l'immigration annamite) se posent sous un nouveau jour.

Et les événements sont tels que l'on peut penser que le Laos qui a récupéré les provinces cédées au Siam en 1941 n'atteindra peut-être pas malgré cet appoint le chiffre de 1,500,000 habitants prévu plus haut pour 1962 sans tenir compte des provinces cédées.

⁽¹⁷⁾ Th. Smolski. Note sur le mouvement de la population en Indochine, Bulletin économique de l'Indochine, n° 199, 1929; exposé repris en partie dans l'étude. Progrès et incertitudes de la statistique en Indochine, Revue Indochinoise, 1942.

^{(18) 1.650.000} environ si on tenait compte des régions cédées au Siam.